



## 1. EDITORIAL

L'activité de l'année bien que réalisée une nouvelle fois dans le contexte de la pandémie de la COVID-19 fait état d'un nombre de journées réalisées supérieur à l'activité prévisionnelle (570 000 journées) pour s'établir à un total annuel de 678 750 journées (+19%), c'est-à-dire un total moyen de 1 860 enfants accompagnés tout au long de l'année.

L'analyse des données de l'année 2021 indique un relatif retour à la normale concernant l'activité : 60 % des enfants accompagnés sont âgés de 10 à 18 ans, un taux de sortie avec une évolution positive constatée pour plus 6 enfants sur 10, un taux de placement de 10 %, une durée d'accompagnement en deçà de 24 mois pour plus 78% des situations...

La suractivité a entraîné le recours à des embauches à durées déterminées de travailleurs sociaux afin de mettre en œuvre ces missions d'AED (Aide Educative à Domicile) et d'AEMO (Assistance Educative en Milieu Ouvert) supplémentaires.

Les difficultés de recrutements ont pris place dans un contexte d'intervention rendu compliqué par les risques et contraintes sanitaires. Une réflexion globale sur l'évolution des accompagnements et des moyens adaptés à leurs réalisations devient urgente dans un champ de la protection de l'enfance. L'attractivité des métiers est un enjeu vital pour l'avenir de la Protection de l'Enfance et des structures qui y concourent.

## 2. MISSIONS REALISEES EN 2021

	2018	2019	2020	2021
AGREMENT	1 300	1 300	1 300	1 300
CAPACITE INSTALLEE	1 474	1 562	1 561	1 650
NOMBRE DE JOURNEES PREVISIONNELLES	538 000	570 000	570 000	602 250
NOMBRE DE JOURNEES REALISEES	621 265	632 554	646 219	678 750
ECARTS	83 265	62 554	76 219	76 500
	15,48%	10,97%	13,37%	12,70%
NBR DE POSTES EDUCATIFS REELS				
NBR D'ENFANTS SUIVIS PAR TS				
NBR D'ENFANTS PAR TS ACCORDES AU BUDGET	30,08	30,03	30,03	30,00
NBR DE BENEFICIAIRES SUIVIS DANS L'ANNEE	2 611	2 768	2 531	2 845

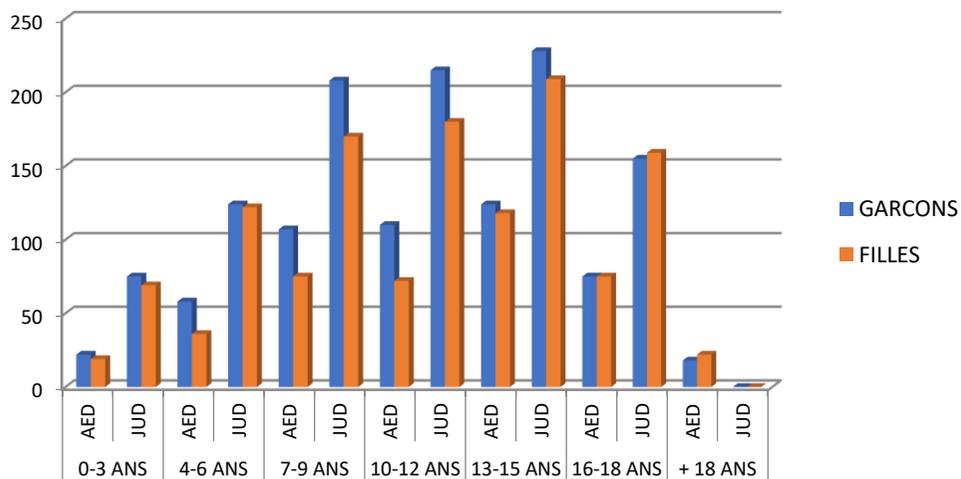
### AGE DES MINEURS ET MAJEURS ACCOMPAGNÉS

La répartition des enfants par sexe est presque identique qu'en 2020 : 53 % de garçons pour 47 % de filles. Concernant les tranches d'âges, la répartition des mineurs s'effectue selon l'ordre décroissant suivant :

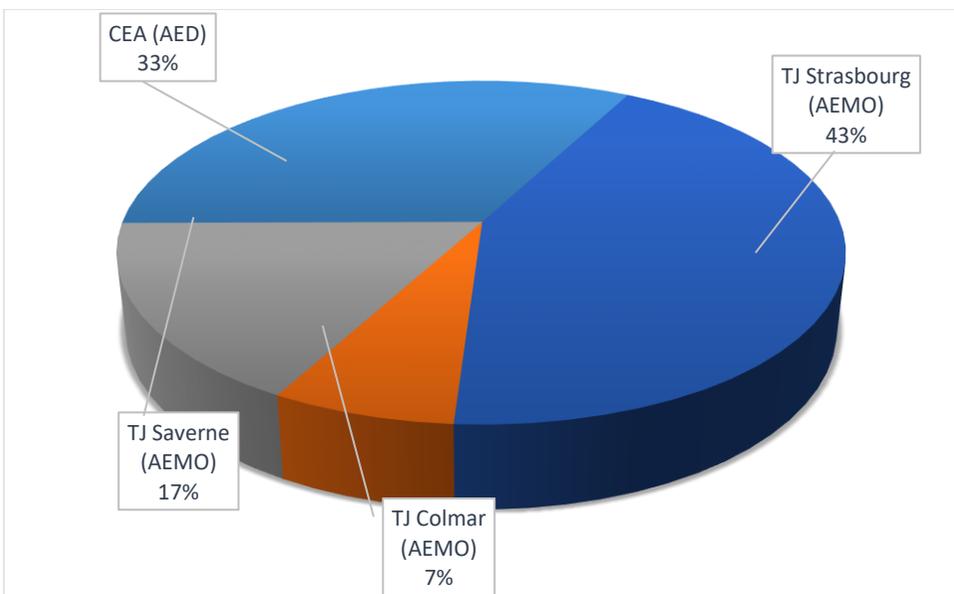
- les 13-15 ans représentent 24 % du total,
- les 10-12 ans, 20% ;
- les 7-9 ans, 20 %
- les 16-18 ans, 16 % ;
- les 4-6 ans, 12 % ;
- les 0-3 ans, 6,5 % ;
- les + de 18 ans, 1,5 %.

60 % des enfants accompagnés dans le cadre d'une mesure de milieu ouvert (AED ou AEMO) sont âgés de 10 à 18 ans.

### Enfants par âge, sexe et nature des mesures 2021

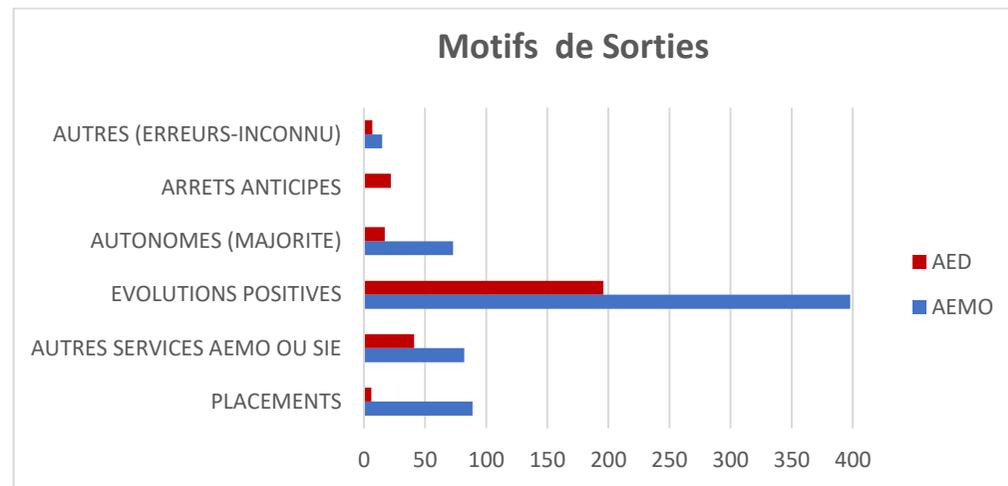


### ORIGINE DES DECISIONS (NOMBRE DE BENEFICIAIRES)



En 2021, le service a été missionné par la Collectivité Européenne Alsace afin de réaliser une AED pour 361 enfants (33 % des 1 098 entrées) : soit 219 enfants de l'UTAMS<sup>1</sup> Sud, 140 de l'UTAMS Ouest, 1 de l'UTAMS EMS Sud, 1 de l'UTAMS Nord.

Les TJ (Tribunaux Judiciaires) de Strasbourg (475 enfants), Saverne (186 enfants) et Colmar (76 enfants) ont mandaté le service afin de réaliser une AEMO pour un total de 737 enfants (67% des entrées).



Pour 946 enfants l'accompagnement du service prend fin en 2021. L'analyse des principaux motifs d'arrêt indique que :

- 63 % des enfants (594) sont concernés par un arrêt à échéance ou une mainlevée liés à une évolution positive des situations,
- 13 % des enfants (123) sont concernés par la saisine d'un autre service d'AEMO, d'AED, d'AEMO-R<sup>2</sup> ou d'un service d'investigation éducative,
  - o 59 enfants sortent suite à un déménagement familial,
  - o 21 enfants en AED sortent pour un suivi en AEMO,
  - o 11 enfants en AEMO sortent pour un suivi en AED,
  - o 17 enfants sortent vers une MJIE (14 en AED et 3 en AEMO),
  - o 15 enfants sortent vers une AEMO-R

<sup>1</sup> UTAMS : Unité Territoriale d'Action Médico-Sociale

<sup>2</sup> AEMO-R : AEMO renforcée

- 10 % des enfants (95) sont concernés par un placement judiciaire ou un accueil administratif (dont 52 par un PAD<sup>3</sup>, 39 par un accueil en structures ou ASFAM<sup>4</sup>, 3 par un placement TDC<sup>5</sup>, 1 en accueil de jour)
- 10 % des enfants (90) sont concernés par un arrêt de la mesure consécutif à l'atteinte de leur majorité.
- 2% des enfants (22 enfants en AED) sont concernés par une demande d'arrêt anticipé de la famille, acceptée par la CEA.
- 1% des enfants (22) sortent suite à des erreurs dans les décisions initiales.

- 10 % des enfants sont accompagnés pendant plus de 3 ans (67 en AEMO et 26 en AED. Baisse sensible (20 % en 2020).

### 3. FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

#### a. Vie du service

La vie du service a été pour une nouvelle année marquée par la pandémie de la Covid 19. Les visites à domiciles des enfants et des familles ont été maintenues. L'organisation des processus de travail (GAP, réunions de suivis, réunions d'équipes, modes de communications et procédures internes...) s'est réalisée en distanciel et/ou en présentiel selon l'évolution des consignes sanitaires. Un partenariat avec le CSC de la Montagne Verte a permis de disposer de locaux adaptés pour organiser en présentiel certains temps de travail (groupes d'analyses de la pratique, réunions générales...).

Une journée de travail réunissant l'ensemble des professionnels du service a été organisée le 17 septembre 2021. Une réflexion en atelier a été menée autour des fondamentaux du Milieu Ouvert en Protection de l'Enfance.

Quatre temps de formations et de réflexion à destination des professionnels ont été animés par le Dr Martin Roth (pédopsychiatre) et Mme Liliane Goldsztaub (psychologue clinicienne et psychanalyste) sur les thématiques en lien avec la pratique.

Participation du 29/9 au 31/10 aux Assises du CNAEMO à Metz sur le thème : « Les enfants relevant de la Protection de l'Enfance et du Handicap, une double vulnérabilité ? ». Le service a contribué à la préparation des Assises par sa contribution à l'élaboration du programme (commission thème) et d'une table-ronde : « quelles coopérations pour quels engagements ? ».

Accueil en stage long de deux étudiants en travail social (DEES 2ème année).

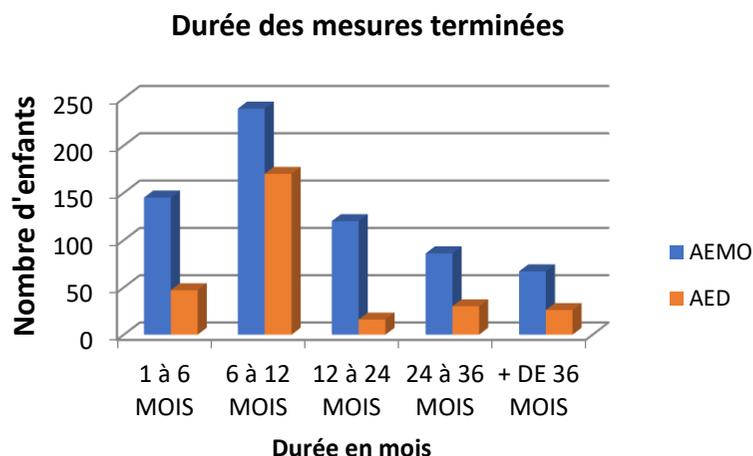
Accueil d'une psychologue engagée dans un travail de recherche dans le cadre d'une thèse en psychologie-clinique.

#### b. Partenariat

Le directeur a participé aux réunions du réseau des directeurs du Service de Protection de l'Enfance de la CEA nord.

Le service est membre de la Commission Consultative de l'Enfance en Danger (CCED) de la CEA nord.

### DUREE MOYENNE DES MISSIONS 2021



Parmi les 946 enfants dont l'accompagnement a pris fin en 2021 :

- 78 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 2 ans (504 en AEMO et 233 en AED). Proportion en hausse par rapport à 2020 (59 %).
- 12 % des enfants sont accompagnés pendant moins de 3 ans (86 en AEMO et 30 en AED. Proportion en baisse par rapport à 2020 (21 % en 2020)

<sup>3</sup> PAD : placement à domicile

<sup>4</sup> ASFAM : Assistant familial (famille d'accueil)

<sup>5</sup> TDC : Tiers digne de confiance

Le service participe aux travaux du Carrefour national de l'AEMO (CNAEMO) : animation de la commission Europe et implication dans la vie du mouvement (CA, séminaires).

Des rencontres partenariales régulières avec les équipes territoriales du SPE, des équipes des UTAMS ont eu lieu en distanciel ou en présentiel.

Une rencontre avec Madame Hurth-Berbigier (directrice adjointe ASE), Mme Schmidlin (pilotage stratégique) et Mr Wagner (Prévention ASE) le 21/10 a été l'occasion d'échanger sur les perspectives de développement du service et de l'amélioration des réponses à apporter aux situations des enfants et des familles accompagnées.

### c. Travail avec les familles

Des propositions d'activités faites à certaines familles, principalement lors des congés scolaires (sorties natures, accrobranches, sorties escalades, atelier sonore, activités ludiques, stage de foot, baptême de l'air...) organisées en direction de leurs enfants, soit directement par les travailleurs sociaux, soit avec des intervenants et animateurs spécialisés ont pu se réaliser.

### d. Développement des ressources internes

Le service a poursuivi une coopération avec un médecin psychiatre qui s'est déployé sur deux axes : un groupe de travail mensuel orienté par des apports théoriques (lectures, articles...) en lien avec les problématiques rencontrées et une permanence mensuelle permettant d'aborder avec les professionnels des sujets en lien avec la santé mentale du public accompagné et les questions soulevées par leurs accompagnements.

Création de deux groupes de travail interne : le groupe « séparations parentales » et le groupe « outils de communications numériques ».

Poursuite du processus d'intégration collective des nouveaux salariés

## 4. DEMARCHE D'AMELIORATION CONTINUE DES MISSIONS

Mise en place conformément aux orientations associatives, d'études de programmation visant à regrouper sur un même site les services AEMO 67, SIE 67 et SASJ (Service d'Accompagnement Socio-Judiciaire) afin de mutualiser les fonctions supports (secrétariat) et de disposer de locaux professionnels adaptés en termes d'espace de travail et d'accessibilité.

L'ARSEA a choisi un nouvel outil informatique collaboratif permettant la gestion des dossiers des usagers, la facturation des missions réalisées et la tenue d'une base de données. Ce logiciel a été déployé en 2021, son appréhension s'effectue au moyen d'atelier coopératif entre professionnels et d'un comité de pilotage recherchant les usages les plus adaptés au contexte professionnel.

Achèvement de l'équipement de l'ensemble des professionnels d'ordinateurs portables ou de postes fixes avec station d'accueil et doubles écrans pour les personnels administratifs.

Réalisation par un étudiant en master 2 de psychologie du travail d'un pré-diagnostic des risques psycho-sociaux et une exploration de la « qualité de vie au travail ».

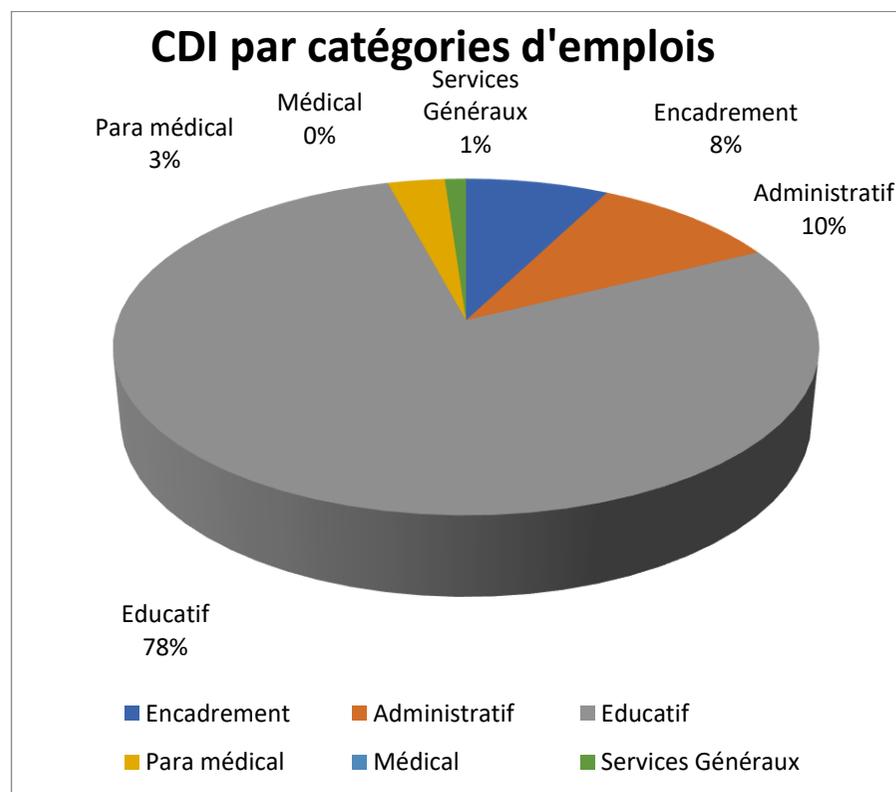
Coopération avec le SAEMO 68 dans le cadre d'un cycle de formation pluriannuel à destination des professionnels des deux services : « *les écrits du travailleur social en Protection de l'Enfance* », « *l'oral du travailleur social lors de l'audience chez le JE* », « *les entretiens du travailleur social en Protection de l'Enfance* », formation dispensées par « Citoyens & Justice ».

## 5. RESSOURCES HUMAINES AU 31.12.2020

### Nombre d'Equivalents Temps Pleins

2019	2020	2021
65,48	62,12	77,64

Contrats	TOTAL	Encadrement	Administratif	Educatif	Para médical	Médical	Services Généraux
CDI	<b>66,84</b>	5,00	5,50	53,60	2,00	0,00	0,74
CDD temporaire	<b>10,80</b>		1	9,80			
CDD remplacement							
Contrats aidés							



#### En 2021 :

- 8 salariés ont quittés le service suite à une démission,
- 6 salariés ont bénéficié d'un congé maternité et d'aménagements horaires consécutifs aux congés maternités
- 3 salariés ont bénéficié de la mise en œuvre d'une retraite progressive,
- 12 salariés ont été embauchés en CDD pour « surcroît d'activité » ou pour « remplacement » de salariés absents.

#### 6. CONCLUSION

L'année 2021 a une nouvelle fois été impactée par la pandémie. L'année a également vu se concrétiser le recours aux outils de communication numériques ainsi que la nécessité de préserver au maximum les espaces d'élaboration pluridisciplinaire, de rencontre et de réflexion du service. Elle a également été l'occasion de débiter une réflexion collective sur la prévention des risques psychosociaux. Les difficultés du champ social concernent directement les professionnels du service (conditions d'interventions difficiles, manque de reconnaissance et d'attractivité des métiers, perte de sens...) qui aspirent à une rénovation de leurs conditions de travail afin de mener au mieux leurs missions d'accompagnements des enfants et des familles.

Les perspectives de travail pour l'année 2022 visent à :

- Renforcer les capacités d'interventions du service à l'évolution des situations accompagnées en cohérence avec les orientations de la CEA.
- Participer à une démarche associative de prévention des risques psychosociaux à destination des professionnels du milieu-ouvert.
- Finaliser en coopération avec le CREA Grand-Est la démarche de réactualisation du projet de service.
- Renforcer la coopération entre les services de milieu ouvert de l'ARSEA